

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Jacques CAILLOT, Adrien LETELLIER, Philippe POULLARD, Séverine JORET, Pascal DEBROIZE, Ronan ENGUEHARD, Thierry CARNET, Christelle LETELLIER, Evelyne ROHEE, Didier BOUILLET, Nathalie JEANNE

Excusés : Véronique GIESNER, Christiane POURADIER

Procuration : Guy JEANNE donne procuration à Nathalie JEANNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Evelyne ROHEE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2024. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Nicolas ERHMINGER (notre boucher), présent au début de la réunion de conseil. Celui-ci remercie le Conseil Municipal de tous les aides et accompagnements reçu depuis son arrivée dans la commune. Il remercie, également, l'ensemble des habitants de LANDELLES et des communes voisines, qui jouent le jeu depuis l'ouverture. Enfin, il adresse un remerciement tout particulier à Jacques CAILLOT, qui l'a accompagné et qui continu à le faire.

ENQUETE PUBLIQUE : GAEC BERTIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu un dossier d'enregistrement concernant le GAEC BERTIN sis à LANDELLES ET COUPIGNY en date du 16 avril 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations à noter sur ce dossier.

Pascal DEBROIZE, note qu'il faut s'assurer de la mise en conformité du rejet des EP et la remise de celle-ci dans le milieu naturel.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal prend note de l'observation à émettre sur le dossier d'enregistrement concernant le GAEC BERTIN sis à LANDELLES ET COUPIGNY.

ELECTION EUROPEENNE : Tenue bureau de vote

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00 et demande qui souhaite être présent lors de la tenue du bureau :

Matin : Adrien LETELLIER, Nathalie JEANNE, Guy JEANNE, Denis JOUAULT, Philippe POULLARD

Après-midi : Thierry CARNET, Evelyne ROHÉE, Jacques CAILLOT, Pascal DEBROIZE, Philippe POULLARD, Denis JOUAULT

RETRAIT DE DELIBERATION : Délibération n°17/2024

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Préfecture de Caen suite à la délibération n°17/2024 : Boucherie et donne lecture du courrier.

Il est demandé à ce que la délibération soit retirée car l'aide financière doit être demandé à la Région et non à la mairie.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal retire la délibération n°17/2024 et demande au Maire d'en informer la Préfecture.

TITULARISATION D'UN AGENT : TURQUET Lionel

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que Mr TURQUET Lionel arrive à la fin de son contrat de stagiairisation et que celui-ci a bien à accomplir sa formation d'intégration.

Etant satisfait de son travail dans la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la titularisation de Mr TURQUET Lionel à partir du 6 juin 2024.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal accorde la titularisation et autorise le Maire à signer l'arrêté.

SCOLAIRE : Inscription scolaire

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de demande d'inscription à l'école Henri Lampérière pour un élève en classe de CM2 et donne lecture de la lettre.

La question principale, est la prise en charge des frais de scolarité pour l'année scolaire 2024/2025, sachant que l'élève habite hors du périmètre du syndicat scolaire.

Après débats et une analyse des motifs suivants :

- Une suspicion d'harcèlement dont aurait été victime l'enfant lors de sa scolarité dans l'établissement précédent.
- Les parents sont tous les deux natifs de Landelles et Coupigny.
- Et l'enfant est souvent récupéré par sa grand-mère habitante de Landelles et Coupigny.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés autorise exceptionnellement l'inscription de cet enfant pour l'année scolaire 2024/2025.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le courrier de Mr Pascal ALLIZARD à la suite de sa visite à Landelles et Coupigny et donne lecture du courrier expliquant son remerciement à l'accueil reçu.

Mr le sénateur invite l'ensemble du conseil à une visite du Sénat. Le conseil donne un avis favorable, Mr le maire va prendre contact avec Mr ALLIZARD afin de programmer celle-ci en début d'année 2025.

Ronan ENGUEHARD informe le conseil municipal qu'un collectif a été créé pour la sauvegarde de la piscine de Saint-Sever-Calvados. L'ensemble du conseil soutien cet action. Un courrier va être adressé à l'association « Pour que revive la piscine d'été de Saint-Sever- Calvados »

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance,
Evelyne ROHEE



Le Maire,
Denis JOUAULT

